

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 MAI 2017**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois de mai deux mille dix-sept, à huit heures trente (8h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet suppléant, M. Réal Ryan, jusqu'au point 1.1.2 B) et subséquentement, M. Michel Fecteau, préfet, assume la présidence de la suite de la réunion.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

8 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1781-05-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout de l'item 1.1.1 B) : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1453.
- 2.- Ajout du point 2.4 : Demande d'aide financière du Centre d'entraide régional d'Henryville pour le projet « J'aime Fruigumes » au montant de 12 245,00\$.
- 3.- Ajout du point 8.1 : Application du règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu en ce qui a trait à l'agrandissement ou la construction de bâtiments de ferme en zone agricole.
- 4.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

CAPV2017-05-02

Adoption du procès-verbal

1782-05-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 6 avril 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2017-438

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-438 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement remplace la réglementation relative aux ententes avec les promoteurs immobiliers et assujettit l'émission d'un permis de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité.

B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1453

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1453 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement est adopté en concordance avec le règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement 528 approuvé par le MAMOT, lequel concerne une dérogation en zone inondable pour le rehaussement et le pavage des rues Fernet et des Colonnes.

1.1.2 Modifications

A) Gestion de l'urbanisation

A.1 Projet de règlement 532 - Adoption

Mme Cynthia Gagnon explique la teneur et la portée des exigences du MAMOT relativement au dossier de la gestion de l'urbanisation. Compte tenu des enjeux majeurs de ce dossier pour chacune des municipalités et nombreuses exigences techniques, il est suggéré que les membres du conseil ajournent la séance du 10 mai 2017 au 24 mai 2017, 20h00. Cette séance d'ajournement sera précédée d'une séance de travail.

A.2 Document indiquant la nature des modifications - Adoption

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 532.

A.3 Commission de consultation - Nomination

Les membres du Comité administratif recommandent que les membres du comité schéma d'aménagement constituent la commission de consultation sur le projet de règlement 532 soit, M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mmes Suzanne Boulais et Christiane Marcoux ainsi que MM. Luc Mercier et Mario Van Rossum.

A.4 Consultation publique - Date

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixée au 8 juin 2017, 19h00, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 532.

B) Règlement 528 - Entrée en vigueur

Le directeur général soumet que le règlement 528 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est entré en vigueur conformément à la Loi le 13 avril 2017, suite à un avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire émis à cette fin. Ce règlement vise une dérogation en zone inondable pour le rehaussement et le pavage des rues Fernet et des Colonnes en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu, prend son siège et assume la présidence pour la suite de la réunion.

1.1.3 Règlement de contrôle intérimaire

A) Adoption du règlement 533

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement de contrôle intérimaire 533 concernant l'interdiction de nouvelles utilisations du sol, demandes d'opérations cadastrales, morcellements de lots faits par aliénation et nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments pour les secteurs identifiés à titre de superficie visée par le plan intitulé « Plan de compensation relatif à la gestion de l'urbanisation et la planification du développement industriel régional de la MRC du Haut-Richelieu révisé ». Ce règlement permettra toutefois, à des fins agricoles, de nouvelles utilisations du sol, constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation.

1.1.4 Révision

A) Demande d'extension de délai - Premier projet

Considérant l'envergure des travaux à réaliser dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de satisfaire aux attentes du MAMOT, particulièrement pour la gestion de l'urbanisation et l'orientation 10, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension du délai accordé jusqu'au 17 juin 2017 pour déposer le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération.

1.1.5 Urbanisme - Divers

A) Adoption du PDZA

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter la version finale du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Richelieu et ce, suite à la dernière réunion tenue avec les partenaires relativement à ce dossier. Madame Gagnon mentionne que les représentants de l'UPA présents à cette dernière rencontre se sont déclarés satisfaits des modifications apportées suite à la consultation publique.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**2.1 Entente de développement culturel 2018-2020 -
Approbation et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation des propositions de projets à être réalisés dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 et d'en autoriser la signature. Compte tenu que le ministère de la Culture et des Communications envisagerait de procéder à la signature de l'entente avec la MRC seulement, les signatures et projets seront conditionnels ou ajustés en fonction de la participation financière de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

2.2 CETHR - Membres du conseil d'administration non élus

Point de l'ordre du jour reporté au mois de juin 2017.

2.3 CETHR - Rapport annuel 2016

Les membres du comité administratif suggèrent d'inviter les représentants du CETHR pour la présentation du rapport annuel 2016.

2.4 Demande d'aide financière - Projet « J'aime Fruigumes »

Une demande d'aide financière a été déposée au montant de 12 245,00\$ par l'organisme Centre d'entraide régional d'Henryville relativement au projet « J'aime Fruigumes ». La demande vise particulièrement l'acquisition d'un réfrigérateur à installer dans le camion de transport des denrées. Le dossier a été référé au Conseil économique et Tourisme du Haut-Richelieu pour analyse. Advenant une recommandation favorable, les sommes seraient puisées à même le résiduel du « FDT - Économie sociale périurbain », « Richesses naturelles - Périurbain » et « FDT - Périurbain ». Ce dossier sera discuté préalablement à la séance régulière du 10 mai 2017.

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 PISRMM - Séance de travail

Dans le cadre de la séance de travail préalable à la séance du conseil du 10 mai 2017, les membres fixeront une date pour la tenue d'une séance de travail relative à la version finale du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Modification du règlement 389 - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier le règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles. Entre autres, l'emplacement du bac le long de la rue lors du jour de collecte sera précisé.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 mai 2017.

CAPV2017-05-02

5.1.2 État comparatif et rapport prévisionnel - Dépôt

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriels seront déposés aux membres du conseil le 10 mai prochain (art. 176.4 du C.M.).

5.1.3 Banque d'heures en ingénierie

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de renouveler le projet de partage de services en ingénierie par conséquent, chaque municipalité procédera à l'engagement de la firme d'ingénieurs de son choix.

5.2 Fonctionnement - Divers

5.2.1 Regroupement des Offices municipaux d'habitation

À ce jour, cinq municipalités se sont prononcées relativement au dossier de regroupement des Offices municipaux d'habitation. Compte tenu que plusieurs municipalités n'ont pas transmis leur position relativement à ce dossier, les membres du comité administratif recommandent d'en discuter en séance de travail. Par ailleurs, il est mentionné que chacune des municipalités pourrait bénéficier d'un Programme de supplément au loyer (PSL) permettant le maintien des personnes démunies au sein de leur communauté.

5.2.2 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Les membres du comité administratif rencontrent Mesdames Linda Crevier et Carolle Mathieu relativement au dossier Égalité et Condition féminine. Ces dernières élaborent relativement au réseau des élues municipales de la Montérégie-Est. Il est mentionné que l'organisme Centre des femmes est subventionné par le Secrétariat à la condition féminine. Un partenariat avec l'UMQ et la FQM est mis sur pied pour des activités de réseautage. Il est précisé que le Centre des femmes du Haut-Richelieu bénéficie d'une subvention pour une période de 36 mois de l'organisme Condition féminine Canada pour le projet « Défi parité ». Une offre est également adressée aux conseils municipaux locaux afin de les accompagner à titre gratuit pour l'élaboration d'une politique d'égalité.

5.2.3 Parc Safari - Rencontre avec M. Jean-Pierre Ranger

Point de l'ordre du jour reporté au mois de juin 2017.

5.2.4 Demandes d'appui

A) Desserte Internet haute vitesse en milieu rural - MRC de Rouville

Les membres du comité administratif ne croient pas approprié d'appuyer les démarches de la MRC de Rouville afin que le gouvernement fédéral exige des distributeurs des services d'internet haute vitesse qu'ils desservent l'ensemble du territoire de cette MRC.

Mme Christiane Marcoux quitte la réunion.

B) Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains afin que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète.

5.2.5 Congrès FQM - Région vedette

Les membres du comité administratif expriment leurs choix et orientations quant au déroulement du point de presse qui se tiendra le 10 mai 2017 à 17h00 en vue du lancement de la Région vedette dans le cadre du congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec au mois de septembre 2017.

6.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Mise en œuvre du PGMR - Rapport annuel 2016

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution visant à ratifier le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR, le tout à être transmis pour l'obtention des subventions disponibles dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Règlements relatifs aux cours d'eau - Abolition

Les membres du comité administratif recommandent de tenir une séance de travail afin de discuter de l'abolition des règlements relatifs aux cours d'eau.

7.2 Cours d'eau Lemieux - Henryville

7.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Lemieux situé en la municipalité d'Henryville.

7.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Lemieux est prévue le 3 mai 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures le 10 mai 2017.

**7.3 Rivière du Sud, branches 75A et 75B -
Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan**

7.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 75A et 75B de la rivière du Sud situées en les municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan.

7.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 75A et 75B de la rivière du Sud est prévue le 3 mai 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures le 10 mai 2017.

**7.4 Décharge des Vingt et ses branches 1 et 10 -
Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre**

CAPV2017-05-02

7.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Décharge des Vingt et ses branches 1 et 10 situés en les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

7.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Décharge des Vingt et ses branches 1 et 10 est prévue le 3 mai 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures le 10 mai 2017.

8.0 VARIA

8.1 Règlement sur la gestion des cours d'eau - Bâtiments agricoles

Les membres du comité administratif échangent sur l'application du règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu et ce, dans le cas d'émission de permis pour un agrandissement ou la construction d'un bâtiment de ferme en zone agricole. Il est mentionné que ce dossier fera l'objet d'analyse en vue d'une modification réglementaire assouplissant les dispositions applicables. Le dépôt d'un avis de motion est recommandé.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1783-05-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 mai 2017.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

M. Réal Ryan,
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier